

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 V 126** Vœu relatif à la formation des agents de Police.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'augmentation importante de la circulation des vélos et des deux-roues motorisés on estime à 1.200.000 le nombre de motos et de scooters circulant dans l'agglomération parisienne, Paris ayant connu une augmentation de près de 25 % en 10 ans ;

Considérant les spécificités propres à la conduite des vélos permises par le code de la route et les décisions réglementaires propres à Paris : pistes cyclables, sens de circulation inversé, tourne à droite aux feux rouges ... ;

Considérant l'apparition de nouvelles règles associée au développement de nouveaux modes de déplacement, comme le vélib' et les deux-roues motorisés ;

Considérant que cette superposition de nouvelles règles peut entraîner des situations déroutantes pour les usagers et les piétons ou des dérives sur la voie publique, notamment la circulation sur les trottoirs ou un stationnement sauvage ;

Considérant que la multiplication des incidents entre usagers de différents modes de transports (vélos, automobiles, deux-roues motorisés, transports en communs) ne peut se régler sans une transition pour intégrer les nouveaux comportements à adopter ;

Considérant la nécessité d'un équilibre entre une tolérance des agents, eu égard à la période d'adaptation des usagers, et le devoir de sanctionner les comportements à risques ;

Sur la proposition de M. Yves POZZO di BORGIO, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Geneviève BERTRAND et des élus du groupe Centre et Indépendants,

Demande au Préfet de police :

- que soit mise en place une formation spécifique des agents de police affectés à la voie publique à Paris relative à la circulation des vélos et les deux-roues motorisés.